
COMPTE-RENDU de la rencontre avec Monsieur Bruno PARENT, Directeur Général de la DGFIP

En préambule, la CFTC DGFIP a rappelé qu'elle est un syndicat de dialogue et de négociation, sa participation assidue aux groupes de travail en étant l'illustration concrète; elle ne pense pas que la politique de la chaise vide est efficace.

Prime d'intéressement :

La CFTC DGFIP est revenue sur le courrier du 7 juillet qu'elle avait adressé au Directeur Général à propos de la prime d'intéressement. Elle a insisté sur le fait que cette prime ne mesure pas les efforts consentis par les agents et que les critères de détermination de celle-ci n'étaient pas pertinents.

Monsieur PARENT a précisé qu'un indicateur n'avait pas été atteint (le taux de paiement des particuliers) et que le deuxième (le pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus caractérisées) avait été invalidé par l'auditeur. La détermination des indicateurs n'est pas de sa compétence. Le fait que seuls 10 indicateurs sur 12 soient validés explique la baisse de la prime d'intéressement.

Régime Indemnitaires et prime d'accueil :

La CFTC DGFIP a également abordé les incohérences et inégalités engendrées par l'harmonisation indemnitaire. Pour illustrer notre propos, nous avons pris l'exemple des inspecteurs du domaine et de la redevance qui sont exclus de l'ACF expertise attribuée aux IFIP des services de direction. Il en est de même du régime indemnitaire des adjoints des services déconcentrés (SIP, SIE, trésoreries) qui n'est pas à la hauteur des responsabilités qui leur incombent. Enfin, si la CFTC DGFIP est très attachée à la prime d'accueil pour laquelle elle s'est mobilisée, elle regrette le périmètre d'attribution trop restrictif. Nous avons demandé un premier bilan et l'attribution de cette prime aux caissiers titulaires, injustement exclus.

Sur ces points, le Directeur Général a indiqué que les débats seront ouverts au mois de janvier 2015 et a affirmé que les caissiers percevront leur prime de caisse avant la fin de l'année.

Manque de moyens et de reconnaissance :

La CFTC DGFIP a mis en avant les difficultés croissantes que rencontrent les agents dans l'exercice de leurs missions en insistant sur les agressions verbales et physiques, sur l'instabilité et la complexité de la législation fiscale. Nous avons vivement recommandé que le haut niveau de technicité, de qualification, et de professionnalisme, dont font preuve les agents de la DGFIP, soit reconnu en matière de rémunération et de perspectives de carrière (promotion). Outre la demande de l'arrêt des suppressions de postes, nous avons insisté sur l'attribution de moyens budgétaires nécessaires à l'exercice de nos missions. La CFTC DGFIP a également illustré concrètement les limites de la dématérialisation (bals saturés, erreurs nombreuses, retraitements complexes et chronophages, augmentation de la charge de travail à cause de l'accès multi-canaux). Nous avons insisté sur l'insatisfaction que donnent les nouveautés informatiques comme Nausicaa et le manque que représente la disparition d'une application comme Pégase.

Le Directeur Général a répondu que, compte tenu des contraintes budgétaires imposées par la situation économique actuelle, il était nécessaire que la DGFIP évolue encore et s'adapte pour continuer à exercer ses missions avec excellence. A ce titre, il nous a confirmé que les suppressions de postes continueraient au même rythme en 2015.

Il a rappelé qu'il n'était pas responsable de l'instabilité fiscale et qu'il faisait remonter régulièrement ce problème à son Ministre de tutelle. La seule solution possible pour atténuer la charge de travail est le développement impératif et catégorique de la dématérialisation. Il a précisé que les 15 millions de télé-déclarations reçues sont autant de contribuables qui ne se sont pas déplacés aux guichets.

Concernant l'emploi, il a constaté que les nouvelles règles de mutation créent des manques dans les structures où personne ne veut aller. C'est un principe de réalité qu'il désire remettre à l'étude.

Vérificateurs :

Un vérificateur départemental de terrain, présent au sein de notre délégation a exprimé concrètement les difficultés rencontrées au quotidien. Il a insisté notamment sur l'inadaptation d'Alto 2 aux petites entreprises, la lourdeur des transactions, le manque d'ergonomie de Chorus (frais kilométriques) malgré une bonne intention initiale et a demandé la reconnaissance du métier de vérificateur départemental par l'accès au grade d'IVS. Il a également souligné les nombreuses tâches inutiles et très coûteuses en temps et les besoins en matériel (stylo laser, ordinateur portable léger puissant, logiciel performant, etc...).

A la sortie de cette entrevue, la CFTC DGFIP ne peut être qu'insatisfaite de la nouvelle suppression de postes annoncée par le Directeur Général et la confirmation qu'il faudra continuer à exercer nos missions avec moins de moyens matériels. La seule solution proposée face à l'ensemble des problèmes évoqués étant la dématérialisation.

Nous saluons l'ouverture du dialogue sur l'harmonisation indemnitaire, le périmètre de la prime d'accueil et la reconnaissance des imperfections des règles de mutation.

La CFTC DGFIP suivra, comme à son habitude, ces dossiers avec beaucoup d'attention.